

# Eau potable

Rapport annuel sur le Prix  
et la Qualité du Service Public

2020

Septembre 2021

L'eau,  
un service public essentiel



valence  
Romans  
**AGGL**

[valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr)



## Édito

L'exercice qui vient de s'écouler a été marqué par de nombreux événements : transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier, contexte réglementaire mouvant et crise sanitaire.

Dans ce contexte, de nombreux projets ont cependant été menés à bien : instrumentation des sources du Vercors, régénération du forage des Gonnards à Chabeuil, mise en service de l'interconnexion entre Bourg-lès-Valence et Valence, lancement des interconnexions entre Valence et Portes-lès-Valence et entre le Syndicat de la plaine de Valence et Barcelonne, réhabilitation du réservoir de Maupas à Romans-sur-Isère, rénovation du réservoir de la Jonchère à Beauregard-Baret et construction d'un nouveau château d'eau sur deux tours à Valence... Un très beau bilan pour un premier exercice.

Par ailleurs, la crise sanitaire a mis en évidence l'excellence des services d'eau de notre territoire. Ensemble, ils ont su garantir la production et la distribution d'une eau de qualité avec la mise en œuvre de traitements garantissant la destruction du virus, assurer la relation aux usagers et soutenir l'activité économique en relançant dès que possible les chantiers, avec plus de 8,2 millions d'euros investis. La crise a enfin donné tout son sens à l'organisation communautaire de l'eau, notamment par la création de synergies entre les différentes structures. Notre objectif est plus que jamais commun : garantir l'alimentation en eau du territoire dans le futur tout en faisant face, ensemble, aux enjeux techniques, sociaux et environnementaux.

D'importants défis auxquels la direction de l'eau a dû faire face en conciliant protection et continuité du service public de l'eau potable, dans toutes ses dimensions.

Ce travail immense n'aurait pu être réalisé sans l'engagement de tous nos collaborateurs dont la grande capacité d'adaptation s'est vérifiée jour après jour, qu'ils en soient chaleureusement remerciés.



**Nicolas Daragon**  
Président de Valence Romans Agglo  
Maire de Valence



## Sommaire

- ▼ 4 **Carte d'identité du service de l'eau potable**
- ▼ 5 **Préambule**
- ▼ 6 **Organisation et exercice de la compétence**
  - L'organisation institutionnelle et la gouvernance
  - Les modalités d'exercice de la compétence
  - Les modes de gestion
  - Les Délégations de Service Public
  - La régie communautaire
  - Eau de Valence Romans Agglo
  - La direction de l'eau potable
  - Des équipes au service des usagers et des collectivités
- ▼ 14 **Une première année riche de projets et d'actions**
  - Les installations de production
  - Les interconnexions
  - Le stockage
  - Les études générales
- ▼ 18 **La qualité de l'eau garantie**
  - L'organisation du contrôle de la qualité
  - Taux de conformité ARS globaux
- ▼ 19 **Des ressources partagées et protégées**
  - Des études pour acquérir la connaissance
  - Surveillance des périmètres des captages
  - Abandon de ressources dans le cadre du transfert de compétences
  - Les captages prioritaires
- ▼ 21 **La performance des réseaux**
  - Le rendement du réseau de distribution
  - L'indice linéaire de pertes en réseau
- ▼ 23 **Au plus proche de l'usager**
  - Une organisation garante de la proximité
- ▼ 24 **La tarification de l'eau**
  - Stabilité tarifaire pour 2020
- ▼ 25 **La situation financière**
  - Les différents budgets
  - L'encours de la dette
- ▼ 26 **Les perspectives 2021**
  - Instrumentalisation et sectorisation des réseaux
  - La gestion de tous les risques
  - Projet de création d'un nouveau puits aux Jabelins à Romans-sur-Isère
  - Étude des ressources en eau stratégiques
  - Le plan de sécurisation de l'alimentation en eau
- ▼ 28 **Annexes**
  - Les indicateurs de performance réglementaires

# Carte d'identité du service de l'eau potable

Sur le territoire, la gestion de l'eau potable est assurée sur un bassin de vie de 940,50 km<sup>2</sup> et dessert plus de 220 000 habitants totalisant 103 386 abonnés consommant 13 millions de m<sup>3</sup>.



## Préambule

Conformément aux articles D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière d'eau potable, doit soumettre à l'avis de son assemblée délibérante un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour l'année écoulée, destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport présente, au travers d'indicateurs descriptifs ou de performance définis par décret, des informations relatives au service, dont :

- ▶ les caractéristiques techniques,
- ▶ la tarification de l'eau et les recettes,
- ▶ les résultats de performance,
- ▶ le financement des investissements,
- ▶ les actions de solidarité et de coopération décentralisée.

La récente prise de la compétence eau potable a fait de l'année 2020 une année de transition, où continuité de service et restructuration des services ont dû être menées de concert.

Afin d'obtenir les données utiles à l'établissement du rapport, il a été nécessaire de structurer leur collecte (définition d'une base de données commune, identification des contributeurs). Le taux de complétude 2020 est d'environ 73 %. Les données et indicateurs présentés couvrent l'ensemble du territoire quel que soit le mode de gestion. Leur valeur peut être pondérée ou résulter d'une moyenne. La complexité de l'exercice mené pour donner une vision globale des services doit conduire à considérer avec précaution l'ensemble des données ainsi consolidées.

Le rapport est mis à disposition des usagers à l'accueil du siège de Valence Romans Agglo, au sein des différents sites d'accueil des usagers du service public de l'eau. Il est également téléchargeable sur le site internet de l'Agglo [valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr). Ces données sont également consultables sur le site internet de l'observatoire national des services d'eau [services.eaufrance.fr](http://services.eaufrance.fr).

▼ Régulation de la filtration - Usine de Mauboule à Valence

## Chiffres clés 2020 de l'eau potable sur le territoire de Valence Romans Agglo

- 38** ressources en eau exploitées
- 22** stations de production
- 105** sites de stockage
- 3 531 km** réseau de distribution
- 38** interconnexions
- 7** captages prioritaires
- 103 386** abonnés



# L'organisation et exercice de la compétence

## L'organisation institutionnelle et la gouvernance

### Les élus



**Nathalie Nieson**  
Vice-Présidente « Cycle de l'eau »  
de Valence Romans Agglo  
Maire de Bourg-de-Péage



**Lionel Brard**  
Conseiller Délégué à l'eau et à la protection de la ressource  
Président de la régie Eau de Valence Romans Agglo  
Adjoint au Maire de Valence

### Les instances

Outre les instances générales de décision, il existe des commissions spécifiques à la composition plurielle.

#### La Commission Cycle de l'Eau (CCE)

Elle est composée d'élus communautaires et municipaux. Elle analyse et propose des projets, débat et prépare les décisions du Conseil communautaire.

#### Le Conseil d'Exploitation (CE) de la régie Eau de Valence Romans Agglo

Il est composé d'élus communautaires ou municipaux, de personnes qualifiées, de représentants des usagers et du personnel. Il pilote et contrôle la régie.

#### Le Comité Territorial des Producteurs d'Eau (CTPE)

Il est composé d'élus responsables des différentes structures de production et distribution d'eau potable au sein de Valence Romans Agglo. Il garantit l'échange, la réflexion et la concertation et instaure une solidarité et la coordination des différents acteurs.

#### La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Elle est composée d'élus communautaires et de délégués d'associations locales représentatives des usagers, des consommateurs et de la protection de l'environnement. Elle examine l'activité du service et formule des avis.

## Le comité territorial des producteurs d'eau au cœur de la transition hydrique

La concertation engagée en 2019 dans le cadre du transfert de la compétence eau potable à Valence Romans Agglo a mis en évidence l'importance des enjeux environnementaux dans un contexte de changement climatique. L'exigence de préservation de la ressource en eau au plan aussi bien qualitatif que quantitatif fait l'unanimité.

Aussi, il est essentiel pour les producteurs d'eau d'anticiper les conséquences des bouleversements climatiques en s'engageant résolument sur le voie de la transition hydrique.

Pour mieux répondre à cet enjeu, il a été décidé collectivement la création d'un Comité Territorial des Producteurs d'Eau Potable (CTPE) regroupant l'ensemble des acteurs de l'eau potable de notre agglomération.

Sa mission opérationnelle :

- ▶ consolider et animer à l'échelle du territoire de l'agglomération un réseau d'acteurs du monde de l'eau afin de partager les bonnes pratiques ;
- ▶ instaurer une solidarité territoriale en coordonnant l'action des producteurs d'eau sur les projets transversaux et structurants : recherche de nouvelles ressources, renforcement et développement des interconnexions, gestion et préservation durable de la ressource.

Le comité territorial assurera notamment le suivi du plan de sécurisation du territoire afin de garantir à l'ensemble de ses habitants l'approvisionnement en eau de qualité à l'horizon 2030 et 2040.

Le plan de sécurisation comprend les étapes suivantes :

- ▶ analyses croisées à partir des données recueillies lors du transfert de compétence, des schémas directeurs de chaque service, du Sage et des études climatiques ;
- ▶ état des lieux par service, des problématiques quantitatives et qualitatives de la ressource en eau ;
- ▶ analyse des interconnexions existantes et des projets en cours ;
- ▶ analyse des capacités de production des ouvrages structurants ;
- ▶ mise à jour des bilans besoin/ressource en situation démographique actuelle et future ;
- ▶ mise en œuvre d'un plan de gestion des Zones de Sauvegarde Exploitées (ZSE) et étude des Zones Non Exploitées Actuellement (ZSNEA): Zones à fort intérêt stratégique pour les besoins en eau potable actuels (ZSE) et futurs (ZSNEA) identifiées par le Sage.

Le plan de sécurisation permettra ainsi de développer des sites de production adaptés aux besoins et des réseaux structurants permettant des échanges d'eau sur le territoire.



▲ Châteaux d'eau de Valence-le-Haut - Parc Jean Perdrix à Valence

## Les modalités d'exercice de la compétence

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence Eau Potable a été transférée à l'Agglo. La direction de l'Eau Potable a été créée pour organiser et exercer la compétence sur l'ensemble du territoire. Dans cette perspective, l'organisation a été définie avec le maintien des acteurs de proximité (cf carte page 9).

Les modalités d'exercice de la compétence au 31/12/2020 se définissent de la manière suivante :

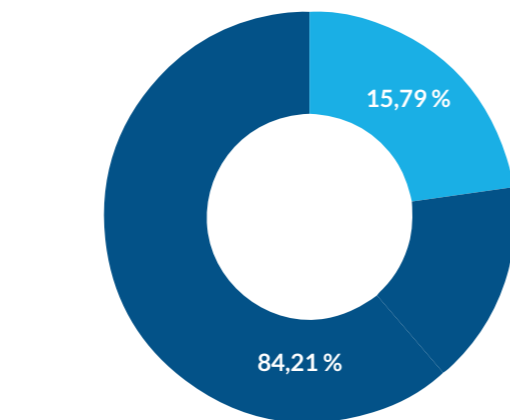
**Territoires dont la compétence a été transférée à Valence Romans Agglo au 01/01/2020, représentant 192 000 habitants, soit 84% de la population de Valence Romans Agglo :**

- ▶ territoires dont la compétence est exercée par Valence Romans Agglo, 10 communes totalisant 111 659 habitants,
- ▶ territoires dont la compétence est exercée par les communes ou les syndicats intercommunaux par délégation, 18 communes totalisant 80 339 habitants.

**Territoires en représentation/substitution pour plus de 36 000 habitants, soit 16% de la population de Valence Romans Agglo :**

- ▶ le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse. Il dessert 14 communes totalisant 14 218 habitants,
- ▶ le Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Valentinois. Il dessert 9 communes totalisant 18 585 habitants,
- ▶ le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veaine. Il dessert 3 communes totalisant 3 644 habitants.

### HABITANTS DESERVIS



- Compétence transférée à Valence Romans Agglo
- Compétence en représentation/substitution

### CARTOGRAPHIE DES MODALITÉS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE

#### — Territoire entouré d'un filet bleu : Direction de l'eau maître d'ouvrage

■ Compétence exercée en direct par la Direction de l'eau potable

■ Compétence exercée par les communes en délégation de compétence (jusqu'au 31/12/2026)

- ▶ Romans-sur-Isère
- ▶ Mours-St-Eusèbe
- ▶ Montvendre

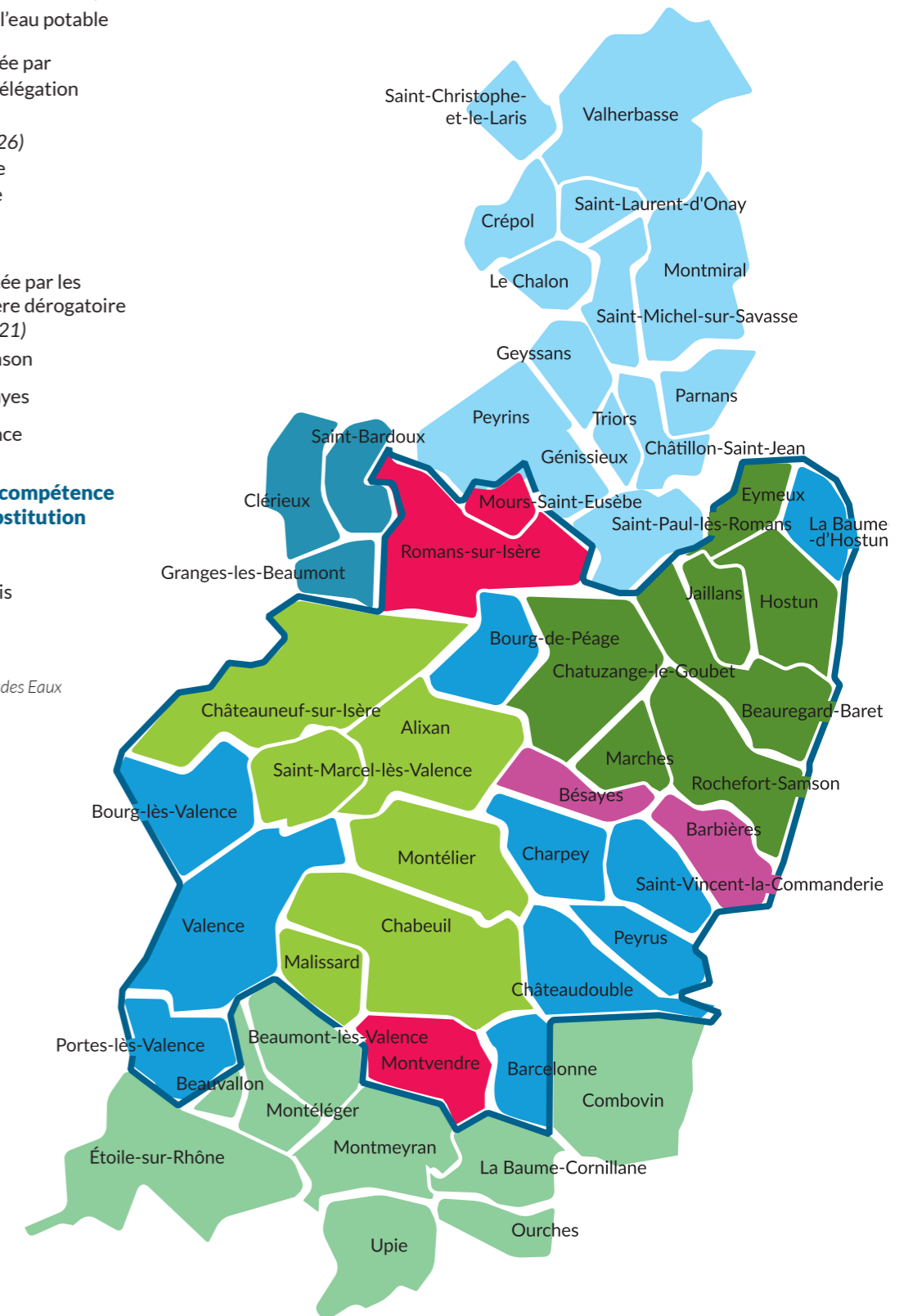
Compétence exercée par les syndicats de manière dérogatoire (jusqu'au 30/09/2021)

- SIE Rochefort-Samson
- SIE Barbières Bésayes
- SIE Plaine de Valence

#### Syndicats exerçant la compétence en représentation/substitution

- SIE Herbasse
- SIE Sud Valentinois
- SIE Veaine

SIE : Syndicat Intercommunal des Eaux

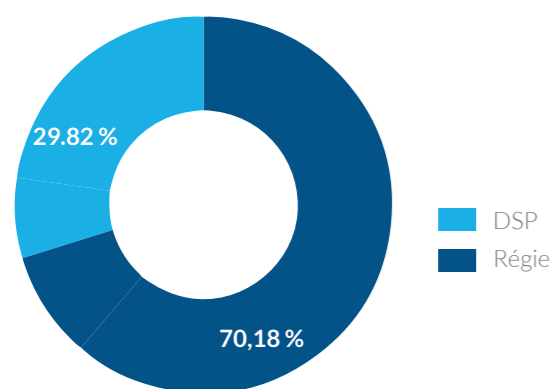


## Les modes de gestion

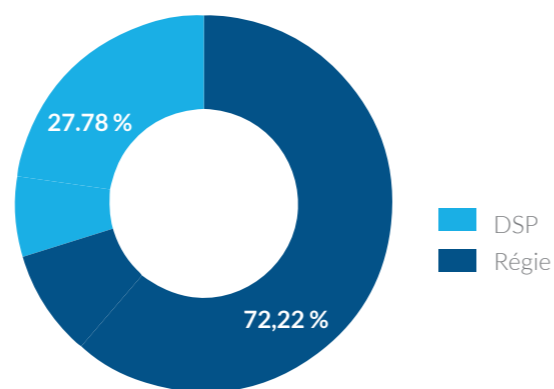
Le service d'Eau Potable est exploité selon deux modes :

- ▶ en régie pour 39 communes totalisant 160 000 habitants,
- ▶ en Délégation de Service Public (DSP) pour 15 communes totalisant 68 000 habitants.

### HABITANTS DESSERVIS



### COMMUNES DESSERVIES



## Les Délégations de Service Public

Veolia Eau assure les 5 contrats de Délégation de Service Public (DSP) d'eau potable. Les contrats de délégation de service public comportent le socle commun achat d'eau ou production, distribution, gestion des usagers. Les échéances des contrats sont variables selon les communes.

### ÉCHÉANCES DES CONTRATS

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Bourg-de-Péage				31/12/2022								
Romans et Mours											31/12/2029	
Peyrus			31/12/2021									
SIE St-Vinc. / Charpey						31/12/2024						
SIE Sud Valentinois										31/12/2028		

## Chiffres clés 2020 de la régie Eau Valence Romans Agglo

**55** salariés (dont 48 de droit privé et 7 de droit public)

**38 721** abonnés

**98 950** habitants desservis

**563** kilomètres de réseau

**27** sites exploités

**32** sites autonomes de mesure et/ou contrôle qualité

**373** prélèvements réalisés

**24 567** paramètres analysés

**100 %** des analyses conformes aux normes sanitaires pour le secteur urbain. Une non-conformité bactériologique pour le secteur rural

**6 561 562 m<sup>3</sup>** d'eau potable prélevés

**7 764** interventions

**58 128** contacts clientèle



**EAU DE VALENCE ROMANS AGGLO**

## La régie communautaire Eau de Valence Romans Agglo

La Régie Eau de Valence Romans Agglo a été créée par délibération du Conseil communautaire du 26 juin 2019 sous la forme d'une régie autonome dotée d'une autonomie financière.

Son Conseil d'exploitation est composé de 22 membres :

- ▶ 13 membres issus du Conseil communautaire,
- ▶ 4 représentants territoriaux issus des Conseils municipaux des communes dont la gestion du service public de l'eau est assurée par la régie,
- ▶ 2 représentants d'associations d'usagers et de consommateurs,
- ▶ 2 personnes qualifiées dans le domaine de l'eau et de l'environnement,
- ▶ 1 représentant du personnel issu du Comité Social et Economique de la régie.

La régie Eau de Valence Romans Agglo exerce l'ensemble des compétences nécessaires à la gestion du service public industriel et commercial d'eau potable, sur le territoire de Valence Romans Agglo, pour lequel le mode de gestion directe a été retenu par délibération du Conseil communautaire.

La régie est compétente pour assurer notamment :

- ▶ la gestion durable des ressources en eau des bassins d'alimentation des captages de production d'eau potable,
- ▶ la production et l'approvisionnement, le transport et la distribution d'eau potable,
- ▶ la maintenance, l'entretien et le renouvellement de l'ensemble des biens affectés au service par l'agglo ou acquis et réalisés par cette dernière en cours d'exploitation,

- ▶ la réalisation de l'ensemble des études, des expertises et des recherches nécessaires au service d'eau potable,
- ▶ la conception, le financement et la réalisation des investissements décidés par le Conseil communautaire,
- ▶ la gestion de la relation clientèle avec les abonnés, la facturation et le recouvrement des redevances ainsi que des taxes et redevances pour le compte de tiers.

La régie intervient également, à la demande de la direction de l'Eau Potable sur l'ensemble du territoire de Valence Romans Agglo pour exercer des missions non couvertes par les contrats de délégation de service public ou les conventions de délégation de compétence.

De plus, la régie est habilitée à accomplir des activités annexes (gestion de fontaines ornementales ou de jeux d'eau, installation, entretien et contrôle des hydrants destinés à la défense incendie, production d'énergie renouvelable...).

### Une activité 24h/24 et 7j/7

La Régie Eau de Valence Romans Agglo est organisée pour assurer une disponibilité permanente couvrant tous les besoins d'exploitation et d'intervention d'urgence. Sur l'ensemble du territoire géré en régie, 2 agents d'exploitation réseau, 1 électromécanicien, 1 responsable d'astreinte et un cadre sont chargés d'astreinte. La rotation du personnel d'astreinte est hebdomadaire. Le personnel d'astreinte est amené à intervenir de nuit et en week-end selon deux types d'alarmes principales :

- ▶ le signalement d'un incident par un abonné (habitant, entreprise, commune, etc),
- ▶ les alarmes des automates de la régie, directement transmises aux agents d'astreinte par le centre de pilotage et de supervision de Mauboule.

## Fait marquant

### OBTENTION DE LA TRIPLE CERTIFICATION Iso 9 001, Iso 14 001, Iso 45 001

Le 4 novembre 2020, la régie Eau de Valence Romans Agglo s'est vue attribuer la triple certification de son système de management intégré Qualité Sécurité Environnement. Elle devient ainsi, le premier service public de Valence Romans Agglo à être triplement certifié ISO 9001, 14001 et 45001. Ces certificats témoignent de la capacité d'Eau de Valence Romans Agglo à maîtriser toutes les étapes nécessaires pour assurer, 24H/24, la sécurité, la qualité et la continuité du service public de l'eau potable.



#### Certification ISO 9001

reconnait officiellement la démarche de management de qualité à travers la performance du service public et la sécurité sanitaire.



#### Certification ISO 14001

atteste la démarche de protection de l'environnement menée par la structure.



#### Certification ISO 45001

témoigne de la politique dynamique de prévention de la santé et sécurité au travail menée par la régie.

▼ Centre de pilotage - Régie Eau de Valence Romans Agglo



## La direction de l'eau potable

- ▶ Elle assure les missions d'autorité organisatrice du service public de l'eau.
- ▶ Elle assure les relations institutionnelles, partenariales et contractuelles, analyse les besoins et attentes des usagers, fixe les objectifs et définit les priorités (niveaux de service...) et les indicateurs de performance correspondants.
- ▶ Elle étudie et planifie les investissements en cohérence avec l'aménagement du territoire et définit le mode de financement (politique tarifaire, niveau de recours à l'emprunt...).
- ▶ Elle procède au choix du mode de gestion et des intervenants et en assure le contrôle.
- ▶ Elle a pour objectif de mettre en œuvre le partage et la protection des ressources en eau du territoire.

## Fait marquant

### GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19, UNE VISION EXIGEANTE DE LA CONTINUITÉ DU SERVICE

La Direction de l'Eau Potable a dû mettre en place dès le mois de mars 2020, une organisation spécifique permettant de protéger le personnel des différents opérateurs tout en continuant à remplir les missions du service public d'eau potable dans le contexte de pandémie de la COVID-19. Pour faire face à une situation inédite, la Direction de l'Eau Potable a mis en œuvre un Plan de Continuité d'Activité. Objectif : garantir la continuité du service public de l'eau.

## Des équipes au service des usagers et des collectivités

Au 31 décembre 2020, 93 équivalents temps plein sont affectés à 100 % à la compétence Eau potable (dont personnel absent). La régie Eau de Valence Romans Agglo emploie 55 personnes (dont plusieurs mis à disposition auprès de la Direction de l'Eau Potable).

En incluant le personnel de la régie et des délégataires, ce sont environ 130 personnes qui travaillent à la réalisation de ce service public. À cela s'ajoute le personnel de toutes les structures et sociétés qui réalisent des prestations ponctuelles ou durables. Ces sociétés sont souvent des PME

locales (entretien d'espaces verts, petits et grands travaux, maintenance, laboratoires d'analyses, entretien des locaux, géomètres, cartographie, bureaux d'études...).

Il existe donc une variété de métiers à la technicité avérée : agent d'accueil clientèle, terrassier-fontainier, électrotechnicien, automaticien, agent d'exploitation de station, agent administratif, agents chargés de la relève des compteurs, agents chargés de la recherche de fuite, technicien chargé des travaux...

	ETP
Personnel propre à la Direction Eau Potable	4,60
Personnel mutualisé avec assainissement	0,10
Personnel mis à disposition Direction Environnement Valence Romans Agglo (préservation des ressources en eau) / Ville de Romans	4
Personnel Régie Eau de Valence Romans Agglo	50,60
Personnel SIE Barbières Bésayes	1,50
Personnel SIE Rochefort-Samson	7
Personnel SIE Plaine de Valence	14
Personnel SIE en représentation substitution : SIE Veauve, SIE Herbasse, SIE Sud Valentinois (proratisation = personnel sur le territoire de VRA)	11
<b>TOTAL EN ETP (emplois directs)</b>	<b>92,80</b>

# Une première année riche de projets et d'actions

## Les installations de production

### Instrumentation des sources des Monts du Matin

Dans un souci d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement des sources de La Baume-d'Hostun, Barcelonne et Châteaouble, la régie Eau de Valence Romans Agglo a procédé à l'installation de capteurs de turbidité et de température.

L'objectif est de pouvoir corréler l'impact des précipitations sur la qualité des eaux captées et ainsi sécuriser la distribution d'une eau conforme aux normes de potabilité sur ces trois communes notamment lors des événements pluvieux.

### Régénération du forage des Gonnards à Chabeuil

Suite à une baisse de productivité constatée sur le forage de production d'eau potable des Gonnards, la régie Eau de Valence Romans Agglo a effectué un nettoyage conséquent avec un brossage mécanique de ses parois et à un traitement chimique.

Cette opération périlleuse sur cet ouvrage profond de 230 m et captant la molasse miocène a permis de retrouver en partie sa productivité initiale, avec un débit d'exploitation passant ainsi de 90 à 120 m<sup>3</sup>/h.

▼ Travaux d'interconnexion des réseaux entre Valence et Bourg-lès-Valence



## Les interconnexions

### Mise en service de l'interconnexion bidirectionnelle entre Valence et Bourg-lès-Valence

Ces travaux, réalisés en 2019, ont été réceptionnés en 2020 par la régie Eau de Valence Romans Agglo. Cette nouvelle interconnexion permet de faire transiter 200 m<sup>3</sup>/h d'une ville à l'autre, cette dernière fonctionnant dans les deux sens. Ce projet a nécessité la pose pour Valence de 1 500 m de conduite en diamètre 300 mm et la mise en place d'appareils de régulation.

### Lancement du projet d'interconnexion du Syndicat Intercommunal de la Plaine de Valence (SIEPV) vers Barcelonne

Les travaux consistent à créer 500 m de nouveau réseau et à renouveler 900 m de canalisation en PVC collé. L'interconnexion s'effectuera depuis la conduite du SIEPV qui alimente Chabeuil. La nouvelle canalisation sera en fonte ductile de diamètre 125 mm sur 1 400 ml environ jusqu'au quartier des Sallards. Pour finaliser la sécurisation de la distribution d'eau potable du village de Barcelonne, la régie Eau de Valence Romans Agglo établira un maillage entre le réseau haut service et bas service de la commune.

### Démarrage de phase 1 du projet d'interconnexion de Valence vers Portes-lès-Valence

Portes-lès-Valence ne dispose pas de ressource propre. L'eau est achetée au Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Valentinois (SIESV). Cette eau est issue à 100% du captage des Trompents situé sur la commune de Beaumont-lès-Valence. L'intérêt de la régie Eau de Valence Romans Agglo d'avoir une interconnexion entre les réseaux de Portes-lès-Valence et Valence est triple :

- ▶ qualitatif : réduire les prélèvements au captage des Trompents qui est un captage prioritaire du fait de sa qualité moyenne en nitrates et pesticides,
- ▶ quantitatif : le captage des Trompents est situé en ZRE. L'interconnexion de Portes-lès-Valence via Valence permettra de réduire les volumes prélevés aux Trompents en les substituant par la ressource de Mauboule à Valence hors ZRE,
- ▶ sécuritaire : Portes-lès-Valence pourra être alimenté soit par Valence, soit par le SIESV en cas de défaillance de l'un ou l'autre des systèmes.

En 2020, 15 % du volume d'eau distribué à Portes-lès-Valence a été fourni par Valence.

## Le stockage

### Réhabilitation du réservoir de Maupas à Romans-sur-Isère

Le réservoir de Maupas est composé de deux cuves de 4000 m<sup>3</sup>, d'une chambre de vannes et d'un local technique contenant un suppresseur. Cet ouvrage construit en 1974 présente de nombreux désordres :

- ▶ fuites apparentes en différents endroits,
- ▶ traces d'humidité en sous-face de la dalle de couverture,
- ▶ corrosion avancée des canalisations en acier.

Veolia, dans le cadre de son contrat de DSP a procédé à la réhabilitation de l'ensemble du réservoir. Les travaux ont démarré en 2019 et s'achèveront en 2021.

### Rénovation totale pour le réservoir de la Jonchère à Beaugard-Baret

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Rochefort-Samson (SIERS) a entièrement rénové le réservoir de la Jonchère. L'ouvrage est situé dans la commune de Beaugard-Baret. Sa réhabilitation, décidée début 2020, a été achevée en octobre 2020, pour un montant global de 179 638 € HT.



### Création d'un nouveau château d'eau sur deux tours à Valence

Installé sur le plateau de Lautagne à Valence, le château d'eau permettra d'alimenter en eau potable les quartiers Est de Valence. Signé de l'atelier Perrin François Seidel, associé à BRL Ingénierie, cette œuvre aérienne et organique est un véritable défi architectural et environnemental. L'architecture originale de l'ensemble s'intégrera parfaitement dans le paysage donnant l'impression de disparaître progressivement dans le ciel. Sa mise en service est prévue pour l'automne 2021.

L'ouvrage est remarquable. Composé de deux réservoirs sur tour, il se dressera à 34 mètres de hauteur et pourra stocker jusqu'à 2 500 m<sup>3</sup> d'eau potable. Autonome en énergie, le château d'eau sera alimenté par une éolienne et des panneaux photovoltaïques. Enfin, le projet prévoit aussi l'aménagement d'un espace arboré et l'installation d'un nichoir à faucon pèlerin et faucon crécerelle.

Démarrés en juin 2020, les travaux sont pilotés par la régie Eau de Valence Romans Agglo. Les fondations ont été coulées dans l'été avec la réalisation de 40 pieux en béton jusqu'à 13 m de profondeur.

Actuellement, Valence dispose de quatre réservoirs d'eau potable et, à l'Est de la commune, la capacité de stockage n'est pas suffisante. En cas de défaillance, le nouveau château d'eau permettra donc d'assurer 24h de réserve, notamment pour alimenter l'hôpital, assurer la défense incendie de la zone et répondre aux besoins d'extension de la ville. L'emplacement choisi est donc stratégique. Avec ses 180 m d'altitude, le plateau de Lautagne jouit d'une situation idéale pour ce type d'installation. Il permettra le raccordement aux canalisations existantes tout en limitant la hauteur de l'ouvrage. Entièrement financé par la Régie Eau de Valence Romans Agglo, le château d'eau représente un investissement de 6,5 millions d'euros.

▼ Construction du nouveau château d'eau de Lautagne à Valence



## Les études générales

### Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réduction des volumes prélevés à la source du Sert à Barbières

Le SIE de Barbières - Bésayes est alimenté principalement par la source du Sert de manière gravitaire. Cette source située en amont de Barbières s'écoule en totalité dans le réservoir de Malacote (Barbières) et le réservoir de Bésayes. Lorsque les réservoirs sont pleins, c'est le trop plein du réservoir le plus bas (Bésayes) qui évacue cette eau vers La Barberolle, plusieurs kilomètres en aval de son point de prélèvement. Le volume ainsi rejeté est de l'ordre de 100 000 m<sup>3</sup>/an. Ce volume est prélevé inutilement au milieu naturel et fait l'objet d'une taxation par l'agence de l'eau.

En 2019, le syndicat a réalisé une étude préliminaire pour la réduction des volumes prélevés sur le réseau d'eau potable qui a conduit à lancer en 2020 une maîtrise d'œuvre avec le cabinet BEAUR pour la réalisation de travaux de modification de l'arrivée de la source dans le 1<sup>er</sup> réservoir. Cette maîtrise d'œuvre se poursuit en 2021.

### La poursuite des schémas directeurs de Barcelonne et La Baume-d'Hostun.

En 2019, chacune des deux communes a lancé son propre schéma directeur du réseau d'eau potable. En 2020, la régie

Eau de Valence Romans Agglo a pris le relais des communes afin de finaliser ces schémas. Les phases de diagnostics, de mesure, de cartographie et de modélisation ont été réalisées. Les schémas seront finalisés en 2021 avec notamment la validation d'un schéma de distribution et d'un plan d'investissement pour chacun des systèmes de production et distribution d'eau potable.

**9 043 mètres linéaires**  
de réseaux renouvelés en 2020

**94/120**

indice de connaissance  
et de gestion patrimoniale  
des réseaux d'eau potable  
(indicateur de performance réglementaire)

# La qualité de l'eau garantie

## L'organisation du contrôle de qualité

Les résultats par communes des opérations de contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de l'autocontrôle des exploitants sont disponibles en annexe. La surveillance de la qualité de l'eau est organisée de la façon suivante :

- ▶ le suivi réglementaire est administré par l'ARS. La fréquence des prélèvements varie selon la population communale. Ces résultats sont les seuls pris en compte dans l'évaluation réglementaire de la conformité sanitaire de l'eau potable,
- ▶ l'autosurveillance interne est organisée par les exploitants. L'objectif est de contrôler la qualité de l'eau

en complément du contrôle réglementaire mené par les services de l'État et donc de bénéficier d'une réactivité plus grande en cas d'anomalie. Cette surveillance s'articule en plusieurs démarches : surveillance permanente par un laboratoire de contrôle indépendant ; surveillance régulière du taux de chlore, de la charge bactérienne, de la turbidité par les équipes techniques. Sur les secteurs instrumentés, le suivi en continu de certains paramètres est réalisé par des capteurs en ligne.

## Taux de conformité Agence Régionale de Santé globaux

Le taux de conformité microbiologique évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'usager concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau).

Le taux de conformité physico-chimique évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'usager concernant les paramètres physico-chimiques tels que sulfates, plomb, nitrates...

La non-conformité microbiologique mineure a été constatée dans les communes de La Baume-d'Hostun (1NC sur 4 prélèvements).

Ce type de développement bactérien affecte le plus souvent l'eau provenant de sources issues de sous-sols karstiques qui ne permettent pas une filtration naturelle suffisante de l'eau, en particulier lors des épisodes pluvieux intenses qui lessivent les sols.

**99,94 %**

Taux de conformité des prélèvements microbiologiques.

(indicateur de performance réglementaire)

**100 %**

Taux de conformité des prélèvements physicochimiques.

(indicateur de performance réglementaire)

# Des ressources partagées et protégées

## Des études pour acquérir la connaissance

La connaissance du fonctionnement hydrogéologique des ressources ainsi que des risques auxquels elles sont soumises est un élément incontournable de leur protection. Ainsi, Valence Romans Agglo pilote un ensemble d'études qui permettront de mieux protéger ses ressources et la qualité des eaux brutes. Les objectifs sont multiples :

- ▶ améliorer la préservation des ressources : préciser les aires d'alimentation des captages, cibler les actions visant à diminuer leur vulnérabilité,
- ▶ faciliter l'exploitation des captages : mieux connaître les potentiels quantitatifs, les étiages, la réactivité aux événements pluvieux pour anticiper la mise en service de ressources d'appoint ou les risques de dégradations de la qualité de l'eau liés aux intempéries,
- ▶ orienter les choix stratégiques de la collectivité, en particulier les conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable,
- ▶ mesurer et anticiper les impacts du changement climatique.

En 2020, le captage de Mauboule à Valence a fait l'objet d'études approfondies en vue d'augmenter ses capacités de production par la création de nouveaux puits. Le SIEPV a également engagé une recherche en eau sur le secteur de Combovin afin de trouver une ressource de substitution à la source des Tufts de Peyrus. En effet en période d'étiage, cette dernière doit voir son prélèvement pour l'AEP diminuer comme le préconise le PGRE Véore-Barberolle et Alluvions Plaine de Valence.

## Surveillance des périmètres des captages

Valence Romans Agglo a mis en place une veille permettant d'identifier les projets susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de ses captages. À ce titre, en 2020 une convention a été conclue avec la DREAL visant à protéger le captage des Couleures à Valence lors des travaux d'aménagement du giratoire. De même, des études ont été menées concernant le projet de création d'une conduite de transfert des eaux usées au droit du captage de Mauboule à Valence.

## Abandon de ressources dans le cadre du transfert de compétences

Quand une ressource n'est plus utilisée pour un usage eau potable, sa Déclaration d'Utilité Publique (DUP) doit être abrogée. Cette démarche administrative obligatoire entraîne la suppression des périmètres de protection et des servitudes associées ainsi que tous les contrôles sanitaires obligatoires.

En 2020, l'Agglo a lancé une étude visant à abandonner la ressource de Thabor à Valence, ressource qui n'est plus exploitée depuis plusieurs années. Dans le cadre du transfert de compétence, 3 autres anciennes ressources inutilisées (Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence, Saint-Vincent-la-Commanderie) sont étudiées afin de mettre à jour leurs caractéristiques et définir leur devenir (exploitation ou abandon).

**86,15 %**

indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.

(indicateur de performance réglementaire)

# La performance des réseaux

Les indicateurs ci-dessous permettent d'apprécier la qualité des réseaux et l'efficacité du service de distribution.

## Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. L'article L2224-7-1 du Code Général des Collectivités

Territoriales, modifié par l'article 161 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle II impose le respect d'un rendement minimal du réseau de distribution d'eau, fixé par l'article 2 du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012. Si ce rendement n'est pas atteint, un plan d'actions comprenant s'il y a lieu un projet de programme pluriannuel de travaux, doit être établi avant la fin du second exercice suivant l'exercice pour lequel le dépassement a été constaté.



▲ Captage des Couleures à Valence

## Les captages prioritaires

Sur le territoire de l'agglomération, 7 captages sont classés prioritaires au titre de leur sensibilité aux pollutions diffuses (par les nitrates et les pesticides) et de leur aspect stratégique de production d'eau. Il s'agit des captages de Bourg-lès-Valence (Combeaux), Romans-sur-Isère (Tricot, Etournelles, Jabelins), SIE du Sud Valentinois (Tromparents), Valence (Couleures), SIE de Rochefort-Samson (Ecancière).

L'Agglo a déployé un programme territorial Eau - Agriculture avec le soutien de l'Agence de l'Eau, visant à accompagner et accélérer la transition agro-écologique du territoire afin de garantir la préservation des ressources tout en offrant de nouvelles opportunités aux agriculteurs de notre territoire. Cela se traduit par :

- ▶ des entretiens individuels : sensibilisation, point d'entrée pour l'accompagnement,
- ▶ des accompagnements techniques : individuels et collectifs, un réseau territorial de fermes d'échanges,

- ▶ des animations collectives et démonstrations,
- ▶ une sensibilisation et accompagnement technique des communes,
- ▶ un suivi qualité eau / observatoire sur 70 points de prélèvements.

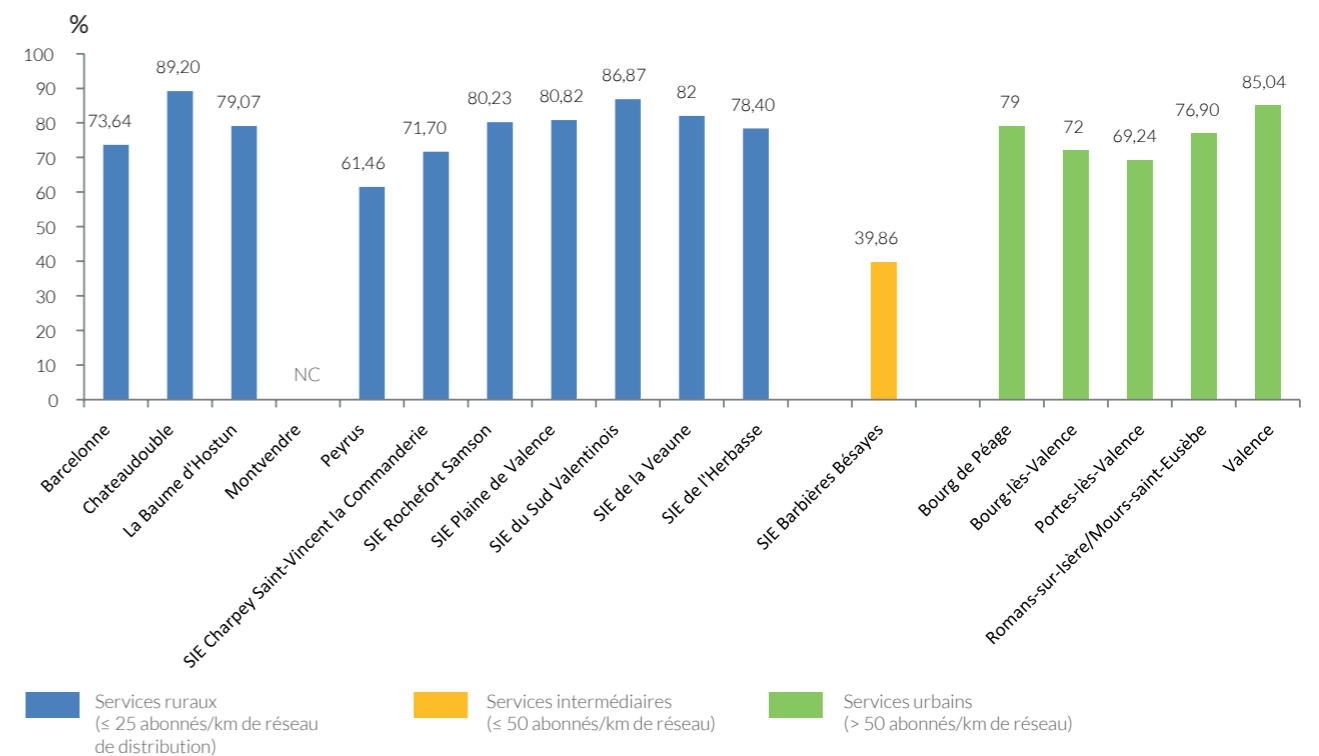
En 2020, suite à la dégradation de la qualité des eaux sur le captage molassique des Deveys situé à Châteauneuf-sur-Isère, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de Valence a finalisé une étude visant à préciser l'état du captage et à déterminer son bassin d'alimentation. Un programme d'actions à destination principalement des agriculteurs sera prochainement mis en place afin de reconquérir la qualité des eaux et d'assurer la poursuite de l'exploitation de l'ouvrage pour un usage de l'eau potable.

## Fait marquant

### LA GESTION DE CRISE À ROMANS-SUR-ISÈRE

Le captage des Tricots subit depuis plusieurs années une pollution au S-métolachlore. En 2020 avec la hausse de cette molécule dans l'eau brute le choix a été fait d'arrêter la production sur cet ouvrage pour la période estivale, période pour laquelle les plus fortes concentrations sont relevées. Un report de la production a été effectué sur le site des Jabelins, engendrant une baisse du niveau de la nappe et un risque avéré de désamorçage des pompes. La Direction de l'Eau a piloté l'ensemble de cette crise afin de garantir l'approvisionnement en eau de la ville en qualité et en quantité.

### RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION (HORS VENTE EN GROS)



À noter que :

Les bons résultats observés sur certaines communes sont le fruit cumulé de l'amélioration du rendement de réseau et des consommations en hausse du fait d'une période estivale chaude et sèche en cette année 2020.

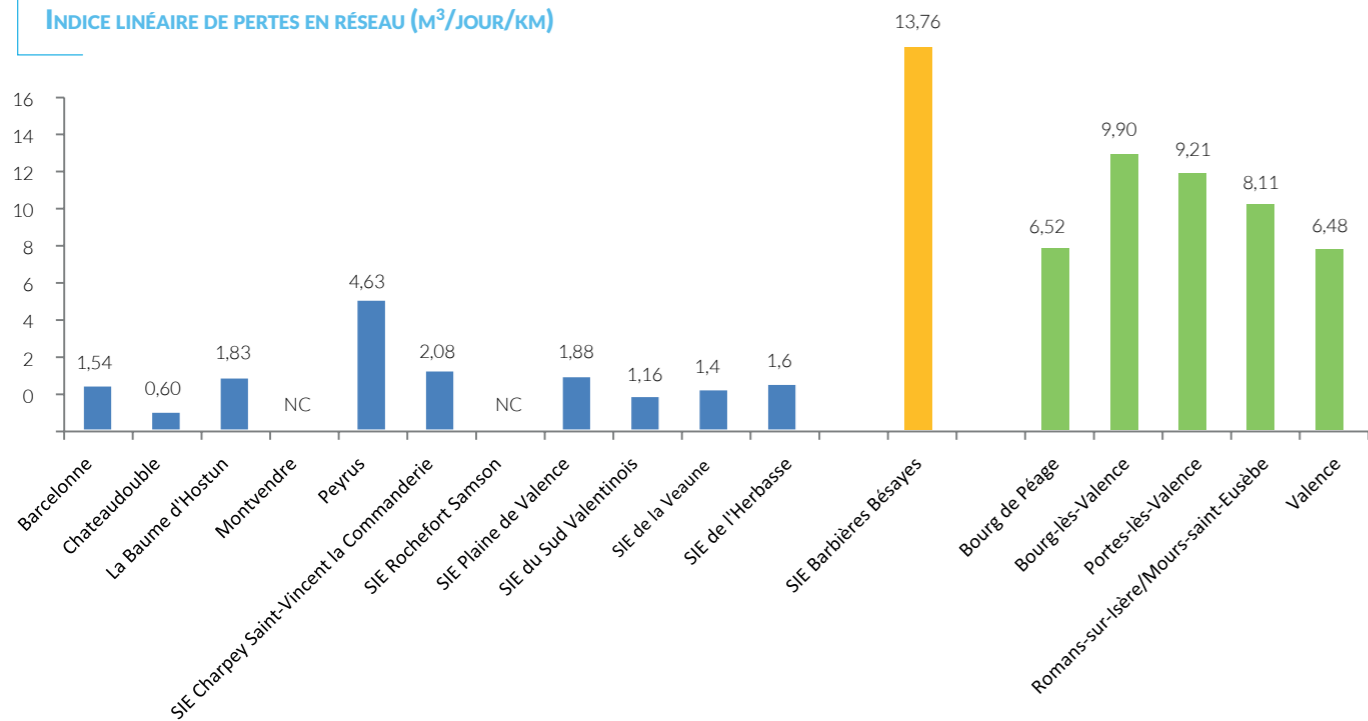
- ▶ Pour Portes-lès-Valence, le rendement a fortement évolué en un an (+8,64%). La régie Eau de Valence Romans Agglo a procédé à plusieurs campagnes générales de recherches et réparation de fuites sur cette commune.
- ▶ Pour Bourg-lès-Valence, le rendement évolue positivement, de manière marquée (+4,2%).

- ▶ Pour le SIE Barbières-Bésayes, le rendement n'est pas satisfaisant. Cela s'explique en partie par les surverses de la source des Serts qui ont lieu au sein du réservoir de Bésayes. Si ces dernières sont soustraites, le rendement passe à 48 %, ce qui traduit un taux de perte malgré tout trop important.
- ▶ Pour Montvendre, le calcul du rendement fait apparaître des volumes non comptés de manière importante sans justification. À défaut de données précises et de consolidation de la méthode de calcul, la valeur a été retirée.

## L'indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'agit donc du ratio entre le volume de pertes (qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé) et le linéaire de réseau desserte.

INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU (M<sup>3</sup>/JOUR/KM)



▼ Opération de recherche de fuite par écoute au sol



	Rural	Semi rural	Urbain
ILP	≤ 25 ab	25 < ab < 50	> 50 ab
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

Le graphique ci-dessus présente la corrélation entre l'indice linéaire de pertes en réseau et la densité d'abonnés. À noter : les zones urbaines (à forte densité) ont la particularité d'avoir de nombreux branchements et des canalisations de plus gros diamètre que les secteurs ruraux (à faible densité) qui présentent eux, un linéaire de canalisation plus long. Le ratio des pertes par kilomètre de réseau est donc naturellement plus important pour les secteurs urbains.

## Au plus proche de l'utilisateur

### Une organisation garante de la proximité

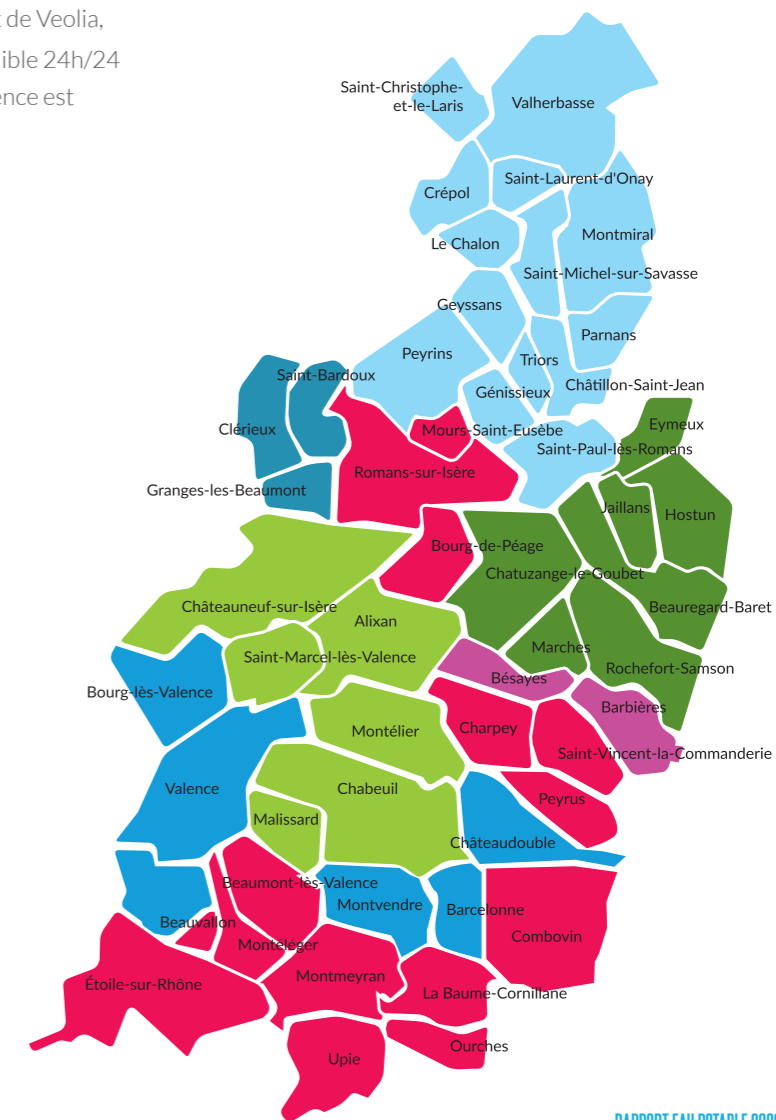
Le transfert de la compétence eau potable a conduit la Direction de l'Eau Potable à mettre en place une organisation permettant la proximité avec les usagers du service public d'eau potable. À noter :

- ▶ la mise en place d'un numéro d'appel commun de 8h à 18h, du lundi au vendredi et le déploiement de l'agence en ligne pour les usagers dépendant de la régie Eau de Valence Romans Agglo,
- ▶ l'existence d'un accueil principal à Valence, la mise en œuvre de permanences en mairie de Portes-lès-Valence, la mise en œuvre de point d'accueil mutualisé avec 3 mairies de communes rurales pour les usagers de la régie Eau de Valence Romans Agglo,
- ▶ l'existence d'un accueil du public principal à Romans-sur-Isère pour les usagers dépendant de Veolia,
- ▶ la mise en œuvre d'un service d'astreinte disponible 24h/24 pour l'ensemble des communes dont la compétence est exercée par l'Agglo,
- ▶ fin 2020, la régie Eau de Valence Romans Agglo a uniformisé le règlement de service pour l'ensemble du territoire qu'elle exploite.

- Régie Eau de Valence Romans Agglo  
▶ 04 75 57 86 20
- Véolia  
▶ 09 69 32 34 58
- SIE Herbasse  
▶ 04 75 02 72 32
- SIE Veauine  
▶ 04 75 45 11 48
- SIE Rochefort-Samson  
▶ 04 75 72 55 83
- SIE Barbières Bésayes  
▶ 04 75 47 41 58
- SIE Plaine de Valence  
▶ 04 75 58 83 91

### 6 points d'accueil dédiés sur le territoire

**224 abandons de créances** et versements à un fond de solidarité pour un total de 12 465,08 € (indicateur de performance règlementaire)



# La tarification de l'eau

## Stabilité tarifaire pour 2020

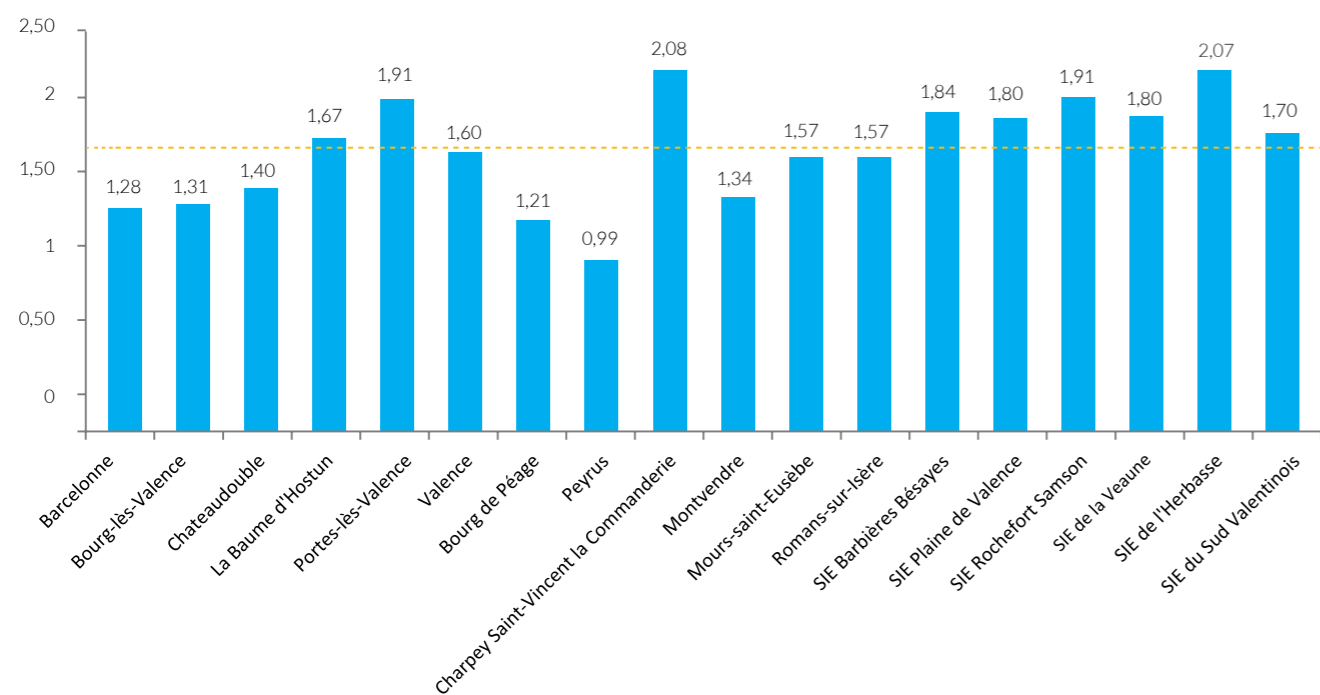
Suite à la prise de la compétence eau, l'ensemble des tarifs antérieurement appliqués par les autorités organisatrices du territoire (intercommunalités, communes ou syndicats) a été reconduit dans l'attente d'une prospective financière et tarifaire.

La facture d'eau comporte une part dite fixe (abonnement, location de compteur...), et une part variable proportionnelle à la consommation (m<sup>3</sup>). Des frais d'accès au service (ouverture ou fermeture d'abonnement) peuvent également être appliqués. Les relèves réelles des volumes consommés ainsi que la facturation sont réalisées au minimum une fois par an.

La régie Eau de Valence Romans Agglo a procédé, fin 2020, à l'uniformisation de l'ensemble de ses frais et tarifs annexes.

**1,65 €/m<sup>3</sup>**  
tarif moyen pondéré TTC/m<sup>3</sup>  
pour une facture de 120 m<sup>3</sup>

### PRIX DE L'EAU POTABLE SELON LES COMMUNES \*



----- Prix moyen pondéré sur l'Agglo = 1,65 € TTC

# La situation financière

## Les différents budgets

Depuis le transfert de compétence, les services d'eau potable sont gérés au travers de deux budgets :

- ▶ **1 budget autorité organisatrice** comprenant les services délégation de service public. Ce budget, intégrera à compter de 2021 les services en délégation de compétence (au nombre de 6).
- ▶ **1 budget Régie Eau de Valence Romans Agglo** (régie autonome à autonomie financière).

Cette gestion budgétaire en silo se synthétise pour l'année 2020 de la manière suivante :

### ▶ Dépenses de fonctionnement

- Budget Autorité Organisatrice : 540k€
- Budget régie Eau de Valence Romans Agglo : 8,123M€
- Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : 6,600M€
- Total : 15,263M€**

### ▶ Recettes de fonctionnement

- Budget Autorité Organisatrice : 588k€
- Budget régie Eau de Valence Romans Agglo : 12,485 M€
- Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : 7,485M€
- Total : 20,558M€**

### ▶ Dépenses d'investissement

- Budget Autorité Organisatrice : 71K€ (dont 64K€ de restes à réaliser)
- Budget régie Eau de Valence Romans Agglo : 4,349M€ (dont 143K€ de restes à réaliser)
- Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : 3,811M€ (dont 1,078M€ de restes à réaliser)
- Total : 8,231M€**

### ▶ Recettes d'investissement

- Budget Autorité Organisatrice : 0€
- Budget régie Eau de Valence Romans Agglo : 4,060 M€ dont 3M€ de restes à réaliser)
- Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : 2,790M€ (dont 5K€ de restes à réaliser)
- Total : 6,850M€**

Les données budgétaires concernent uniquement le territoire sur lequel Valence Romans Agglo est maître d'ouvrage et exclu de fait les Syndicats en représentation substitution.

## L'encours de la dette

Le budget autorité organisatrice n'a pas mobilisé d'emprunt sur 2020. Le budget régie Eau de Valence Agglo a mobilisé un emprunt de 3M dans le cadre du financement de l'investissement structurant du nouveau château d'eau de Lautagne.

L'encours de la dette se détaille de la manière suivante :

- Budget Autorité Organisatrice : 212K€
- Budget régie Eau de Valence Romans Agglo : 5,533M€
- Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : 6,210M€
- Total : 11,955M€**

**8,2 M€**

Total des dépenses d'investissement en 2020

## Instrumentation et sectorisation des réseaux

La régie Eau de Valence Romans Agglo souhaite constituer des secteurs plus petits, dans lesquels il est plus facile de surveiller les volumes d'eau distribués. Le projet consiste à poser 29 nouveaux débitmètres et 160 corrélateurs à poste fixe afin de gagner en réactivité dans la localisation des fuites et ainsi réduire le « temps de fuite ».

## La gestion de tous les risques : la régie d'Eau de Valence Romans Agglo lance son plan de gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux

Bientôt obligatoires, ces Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) vont contribuer au respect des nouvelles normes de qualité de l'eau potable, en application des directives de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'Union européenne (directive eau potable) par la mise en œuvre d'une démarche d'analyse des risques et d'amélioration continue. En 2020, issues de l'actualisation de la directive européenne 98/83/CE relative aux eaux à destination de la consommation humaine, de nouvelles règles vont renforcer les normes de qualité que le service de l'eau potable doit respecter. La directive souhaite ainsi que l'approvisionnement, le traitement et la distribution des eaux potables fassent l'objet d'une approche fondée sur les risques qui englobe toute la chaîne d'approvisionnement : depuis les aires d'alimentation des captages jusqu'au point de livraison. Celle-ci comprend trois volets :

- ▶ l'identification des dangers liés aux aires d'alimentation des captages pour des points de prélèvement,
- ▶ le deuxième volet permet au fournisseur d'eau d'adapter la surveillance aux risques principaux et de prendre les mesures nécessaires pour gérer les risques recensés dans la chaîne d'approvisionnement,
- ▶ enfin, le dernier volet passe par une évaluation des éventuels risques liés aux installations privées de distribution, avec un accent mis sur les lieux où de nombreux utilisateurs sont potentiellement exposés à

des risques liés à l'eau. Dans ce cadre réglementaire renouvelé, tous les services d'eau potable, qu'ils soient exercés en régie ou en délégation, devront définir des PGSSE.

## Projet de création d'un nouveau puits aux Jabelins à Romans-sur-Isère

Depuis quelques années, la ville de Romans-sur-Isère connaît des étés difficiles pour l'approvisionnement en eau potable de ses abonnés. La présence de molécules pesticides à la limite des normes de potabilité sur le captage de Tricot ainsi qu'un dysfonctionnement structurel de l'un des deux ouvrages de la station des Jabelins ont conduit la collectivité à réfléchir à des solutions de sécurisation de sa production d'eau potable. Ainsi, le remplacement du puits n°2 des Jabelins par la création d'un nouvel ouvrage devra être lancé début 2021.

## Études des ressources stratégiques en eau

Dans le cadre du contrat d'Agglo avec l'Agence de l'Eau RMC, une étude sur les ressources stratégiques définies par le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence sera lancée au cours de l'année 2021. Cette dernière sera réalisée par le service Ressource en Eau de la régie Eau de Valence Romans Agglo. Ainsi, sur le territoire, 13 Zones Stratégiques Exploitées feront l'objet de la mise en place d'un Plan de Gestion pour permettre leur préservation et le maintien d'une production d'eau potable de qualité et en quantité suffisante. De plus, des mesures de terrain seront engagées sur 3 Zones Stratégiques Non Exploitées. Actuellement, afin d'identifier les secteurs potentiellement les plus intéressants pour la création de nouvelles stations de prélèvement et production d'eau potable. L'objectif est de sécuriser et de diversifier les ressources déjà exploitées sur le territoire de l'Agglo pour répondre aux besoins en eau actuels et futurs.

## Le plan de sécurisation de l'alimentation en eau

Pour prévenir les crises majeures sur le territoire, la Direction de l'Eau Potable s'attache à promouvoir les systèmes d'interconnexions d'échange d'eau de secours permettant aux opérateurs de se secourir mutuellement en cas d'incident brutal. L'objectif recherché est d'assurer la sécurisation de l'alimentation en eau du territoire à l'horizon 2030 :

- ▶ avoir une vision globale de la ressource et des besoins à l'échelle du territoire,
- ▶ anticiper les problèmes futurs d'approvisionnement (prise en compte des incidences du changement climatique) face aux différentes situations de crise,

- ▶ s'assurer de la compatibilité des choix d'urbanisme, d'aménagement du territoire afin de pouvoir répondre, à terme, au développement démographique.
- En 2021, des études préalables vont être menées pour mettre à jours les bilans besoins/ressources. En 2022, les schémas directeurs seront lancés sur l'ensemble du territoire. Un macro-modèle hydraulique des réseaux structurants sera construit afin de modéliser les capacités d'échange d'eau entre les différents systèmes de production et de distribution d'eau potable.

▼ Puits de Mauboule à Valence



# Annexes

## Annexe 1

### Population desservie, nombre d'abonnés et prix de l'eau

Indicateurs réglementaires de performance						Indicateur D101,0	Indicateur D102,0
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Nombre d'abonnés	Nombre d'habitants desservis	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Peyrus	DSP Véolia	1	614	327	0,99 €/m <sup>3</sup>	
	Bourg-de-Péage	DSP Véolia	1	10 161	5 364	1,21 €/m <sup>3</sup>	
	Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	366	170	1,28 €/m <sup>3</sup>	
	La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	585	242	1,67 €/m <sup>3</sup>	
	Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	601	278	1,40 €/m <sup>3</sup>	
	Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	10 817	4 229	1,91 €/m <sup>3</sup>	
	Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	20 459	8 096	1,31 €/m <sup>3</sup>	
	Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	66 121	25 706	1,60 €/m <sup>3</sup>	
	SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Véolia	2	2 001	918	2,08 €/m <sup>3</sup>	
	Romans-sur-Isère/Mours-Saint-Eusèbe	DSP Véolia	2	37 104	20 658	1,57 €/m <sup>3</sup>	
	Montvendre	Régie communale	1	1 250	611	1,34 €/m <sup>3</sup>	
	SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	2 414	1 181	1,84 €/m <sup>3</sup>	
	SIE Rochefort-Samson	Régie syndicale	7	11 498	5 532	1,91 €/m <sup>3</sup>	
	SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	28 265	13 616	1,80 €/m <sup>3</sup>	
SIE en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois	DSP Véolia	9	18 585	8 229	1,70 €/m <sup>3</sup>	
	SIE de la Veauane	Régie syndicale	3	3 644	1 732	1,80€/m <sup>3</sup>	
	SIE de l'Herbasse	Régie syndicale	14	14 218	6 497	2,07€/m <sup>3</sup>	
Total / Prix TTC moyen pondéré 120m <sup>3</sup> sur le territoire de l'Agglo			54	228 703	103 386	1,65€/m <sup>3</sup>	

## Annexe 2

### Taux de conformité des prélèvements microbiologiques et physico-chimiques

Indicateurs réglementaires de performance				Indicateur P101,1	Indicateur P102,1		
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	taux de conformité des prélèvements microbiologiques	taux de conformité des prélèvements physicochimiques		
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo	Peyrus	DSP Véolia	1	100%	100%	
		Bourg-de-Péage	DSP Véolia	1	100%	100%	
		Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%	100%	
		La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	80%	100%	
		Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%	100%	
		Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%	100%	
		Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%	100%	
		Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%	100%	
		SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Véolia	2	100%	100%	
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation	Romans-sur-Isère/Mours-Saint-Eusèbe	DSP Véolia	2	100%	100%	
		Montvendre	Régie communale	1	100%	100%	
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	100%	100%	
		SIE Rochefort-Samson	Régie syndicale	7	100%	100%	
		SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	100%	100%	
	SIE en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Véolia	9	100%	100%
		SIE de la Veauve		Régie syndicale	3	100%	100%
		SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	100%	100%
	Total / Moyenne sur le territoire de l'Agglo				54	99,94%	100%

## Annexe 3

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Indicateurs réglementaires de performance					Indicateur P108,3	
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo		Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo	Peyrus	DSP Véolia	1	80%	
		Bourg-de-Péage	DSP Véolia	1	100%	
		Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	80%	
		La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	80%	
		Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	80%	
		Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	Données non communiquées	
		Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	80%	
		Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%	
		SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Véolia	2	80%	
		Territoires dont la compétence est exercée par délégation	Romans-sur-Isère/Mours-Saint-Eusèbe	DSP Véolia	2	100%
			Montvendre	Régie communale	1	Données non communiquées
	SIE Barbières Bésayes		Régie syndicale	2	100%	
	SIE Rochefort-Samson		Régie syndicale	7	Données non communiquées	
	SIE Plaine de Valence		Régie syndicale	6	Données non communiquées	
	SIE du Sud Valentinois		DSP Véolia	9	80%	
	SIE de la Veauve		Régie syndicale	3	80%	
	SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	80%	
	Total / Moyenne sur le territoire de l'Agglo			54	86,15%	



## Annexe 4

### Rendement du réseau de distribution

#### Indice linéaire des volumes non comptés - Indice linéaire de pertes en réseau

Indicateurs réglementaires de performance				Indicateur P104,3	Indicateur P105,3	Indicateur P106,3	
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Rendement du réseau de distribution (Hors vente en gros)	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/jour/km)	Indice linéaire de pertes en réseau (m³/jour/km)	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Peyrus	DSP Véolia	1	61,46%	4,94	4,63	
	Bourg-de-Péage	DSP Véolia	1	79,00%	7,52	6,52	
	Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	73,64%	1,54	1,54	
	La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	79,07%	1,83	1,83	
	Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	89,20%	0,60	0,60	
	Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	69,24%	9,21	9,21	
	Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	72,00%	9,90	9,90	
	Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	85,04%	6,48	6,48	
	SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Véolia	2	71,70%	2,36	2,08	
	Romans-sur-Isère/Mours-Saint-Eusèbe	DSP Véolia	2	76,90%	10,45	8,11	
	Montvendre	Régie communale	1	90,00%	Données non communiquées	Données non communiquées	
	SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	39,86%	13,76	13,76	
	SIE Rochefort-Samson	Régie syndicale	7	80,23%	Données non communiquées	Données non communiquées	
	SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	80,82%	2,00	1,88	
SIE en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Véolia	9	86,87%	1,37	1,16
	SIE de la Veauene		Régie syndicale	3	82,00%	1,40	1,4
	SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	78,40%	1,80	1,6

## Annexe 5

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Indicateurs réglementaires de performance				Indicateur P103,2	
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable / 120	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Peyrus	DSP Véolia	1	93	
	Bourg-de-Péage	DSP Véolia	1	98	
	Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	70	
	La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	105	
	Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	80	
	Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	80	
	Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	70	
	Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	120	
	SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Véolia	2	94	
	Romans-sur-Isère/Mours-Saint-Eusèbe	DSP Véolia	2	109	
	Montvendre	Régie communale	1	63	
	SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	90	
	SIE Rochefort-Samson	Régie syndicale	7	92	
	SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	96	
SIE en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Véolia	9	112
	SIE de la Veauene		Régie syndicale	3	104
	SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	115
Total / Moyenne sur le territoire de l'Agglo / 120			54	94	

## Annexe 6

### Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur les 5 dernières années

Indicateurs réglementaires de performance				Indicateur P107,2		
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable/5ans	Lineaire renouvelé en 2020 (en ml)	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo	Peyrus	DSP Véolia	1	Absence de données fiables sur 5 ans	0
		Bourg-de-Péage	DSP Véolia	1	Absence de données fiables sur 5 ans	160
		Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	Absence de données fiables sur 5 ans	160
		La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	Absence de données fiables sur 5 ans	290
		Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	Absence de données fiables sur 5 ans	533
		Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	Absence de données fiables sur 5 ans	560
		Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	Absence de données fiables sur 5 ans	320
		Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	1,05	1 200
		SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Véolia	2	Absence de données fiables sur 5 ans	0
		Territoires dont la compétence est exercée par délégation	Romans-sur-Isère/Mours-Saint-Eusèbe	DSP Véolia	2	0,20%
	Montvendre		Régie communale	1	Absence de données fiables sur 5 ans	0
	SIE Barbières Bésayes		Régie syndicale	2	1,93%	0
	SIE Rochefort-Samson		Régie syndicale	7	2,11%	660
	SIE Plaine de Valence		Régie syndicale	6	2,36%	4 310
SIE en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Véolia	9	1,27%	Données non communiquées sur le territoire de VRA
	SIE de la Veauve		Régie syndicale	3	1,77%	Données non communiquées sur le territoire de VRA
	SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	4,46%	Données non communiquées sur le territoire de VRA
Total / Total linéaire renouvelé hors SIE en representation substitution			54		9043	

## Annexe 7

### Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Indicateurs réglementaires de performance				Indicateur P151,1	
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo	Peyrus	DSP Véolia	1	0,00 u/1000 abonnés
		Bourg-de-Péage	DSP Véolia	1	0,93 u/1000 abonnés
		Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0,00 u/1000 abonnés
		La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0,00 u/1000 abonnés
		Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0,00 u/1000 abonnés
		Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0,71 u/1000 abonnés
		Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0,12 u/1000 abonnés
		Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0,70 u/1000 abonnés
		SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Véolia	2	5,45 u/1000 abonnés
		Territoires dont la compétence est exercée par délégation	Romans-sur-Isère/Mours-Saint-Eusèbe	DSP Véolia	2
	Montvendre		Régie communale	1	Données non communiquées
	SIE Barbières Bésayes		Régie syndicale	2	Données non communiquées
	SIE Rochefort-Samson		Régie syndicale	7	Données non communiquées
	SIE en représentation / substitution	SIE Plaine de Valence		Régie syndicale	6
SIE du Sud Valentinois		DSP Véolia	9	0,86 u/1000 abonnés	
SIE de la Veauve		Régie syndicale	3	Données non communiquées	
SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	Données non communiquées	

## Annexe 8

### Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Indicateurs réglementaires de performance				Indicateur P152,1	
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo	Peyrus	DSP Véolia	1	100%
		Bourg-de-Péage	DSP Véolia	1	100%
		Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%
		La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%
		Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%
		Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%
		Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%
		Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%
		SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Véolia	2	Données non communiquées
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation	Romans-sur-Isère/Mours-Saint-Eusèbe	DSP Véolia	2	100%
		Montvendre	Régie communale	1	Données non communiquées
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	Données non communiquées
		SIE Rochefort- Samson	Régie syndicale	7	Données non communiquées
		SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	Données non communiquées
SIE en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Véolia	9	100%
	SIE de la Veauve		Régie syndicale	3	100%
	SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	Données non communiquées

## Annexe 9

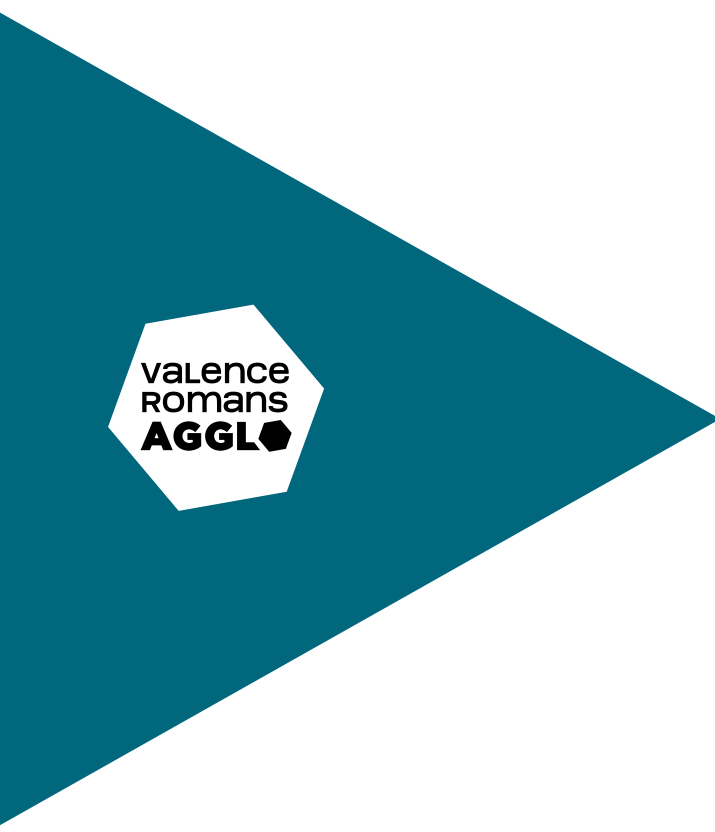
### Nombre et montant des abandons de créance et/ou versements à un fonds de solidarité

Indicateurs réglementaires de performance					Indicateur P109,0	
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Nombre d'abandons de créances et versements à un fond de solidarité	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo	Peyrus	DSP Véolia	1	0	0,00
		Bourg-de-Péage	DSP Véolia	1	43	1 123,00
		Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0	0,00
		La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0	0,00
		Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0	0,00
		Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0	0,00
		Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0	0,00
		Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	21	2 339,16
		SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Véolia	2	2	68,00
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation	Romans-sur-Isère/Mours-Saint-Eusèbe	DSP Véolia	2	153	7 200,00
		Montvendre	Régie communale	1	Données non communiquées	Données non communiquées
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	0	0,00
		SIE Rochefort- Samson	Régie syndicale	7	Données non communiquées	Données non communiquées
		SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	Données non communiquées	442,92
SIE en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Véolia	9	4	124,00
	SIE de la Veauve		Régie syndicale	3	Données non communiquées	Données non communiquées
	SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	1	1 168,00
Total sur le territoire de l'Agglo				54	224	12 465,08

## Annexe 10

### Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Indicateurs réglementaires de performance				Indicateur P154,0
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Peyrus	DSP Véolia	1	0%
	Bourg-de-Péage	DSP Véolia	1	1%
	Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	Absence de données fiables en raison du transfert de compétence
	La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	Absence de données fiables en raison du transfert de compétence
	Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	Absence de données fiables en raison du transfert de compétence
	Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	Absence de données fiables en raison du transfert de compétence
	Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	Absence de données fiables en raison du transfert de compétence
	Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	Absence de données fiables en raison du transfert de compétence
	SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Véolia	2	0,21%
	Romans-sur-Isère/ Mours-Saint-Eusèbe	DSP Véolia	2	2%
	Montvendre	Régie communale	1	Données non communiquées
	SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	Données non communiquées
	SIE Rochefort- Samson	Régie syndicale	7	Données non communiquées
	SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	0,84%
	SIE en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois	DSP Véolia	9
SIE de la Veaine		Régie syndicale	3	Données non communiquées
SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	Données non communiquées



Valence Romans Agglo  
1 place Jacques Brel  
CS 30125  
26905 Valence Cedex 9  
[valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr)

